

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 OCTOBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-05-20 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.2) – SITE DE L’ANCIEN HOPITAL JEANNE D’ARC - AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L’EPF LORRAINE

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 10 OCTOBRE 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|---|
| <u>Étaient présents :</u> | Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISSETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Serge ZUFFELATO (ayant la suppléance de J-F SEGAULT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de M. PILOT pour la 2019.05.01), Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAC, André MAGNIER, Michèle PILOT (arrivée à compter de la 2019.05.02), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de G. ERZNEN), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de L. LEPIOUFF), Marie VIOT (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Alain BOURGEOIS (ayant la procuration de L. LALEVEE), Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING (ayant la procuration de F. EZAROIL), Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU. |
| <u>Étaient excusés :</u> | André FONTAINE, Frédérique SAUVAT, Thomas MIGOT, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Alde HARMAND, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Alain ANSTETT, Stéphanie LAGARDE, Véronique CARRIER, Jean-François SEGAULT, Bruno BECK, Corinne LALANCE, Michel NOISSETTE, Gérald ERZEN, Lydie LEPIOUFF, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Fatima EZAROIL. |
| <u>Avis de procuration :</u> | De la 2019-05-01 à la 2019-05-02 : 10 avis de procuration. De la 2019-05-02 à la fin : 9 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 1 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | Guy SCHILLING |
| <u>Nombre de présents :</u> | 56 PRESENTS à l’ouverture de la séance. 57 PRESENTS à compter de la 2019-05-02. |
| <u>Nombre de votants :</u> | 66 VOTANTS |

Lors de son conseil d'administration du 25 novembre 2015, l'EPFL a adopté un plan d'action spécifique concernant les friches hospitalières avec une prise en charge de 100% des frais de dépollution, de désamiantage et de démolition. La CC2T prenant à sa charge 20 % des frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

A titre exceptionnel, l'EPFL accepte d'intervenir pour le compte de la CC Terres Toulouses pour l'acquisition du site sans obligation pour cette dernière d'envisager à court ou moyen terme un projet de reconversion qui nécessiterait la mise en œuvre de travaux lourds (voiries et réseaux).

Parallèlement le CHU, qui assume depuis 2011 des charges de fonctionnement importantes est vendeur de la totalité des 45 hectares à l'euro symbolique. Un compromis de vente a été signé en date du 20 juillet 2017 entre le Centre Hospitalier Régional de Nancy et l'EPFL. L'acte authentique a été signé le 22 février 2018.

Sur cette opération, plusieurs conventions ont été établies entre la CC Terres Toulouses et l'EPFL :

- **Convention de maîtrise d'œuvre** : pour que l'EPFL puisse lancer les diagnostics et le recrutement d'un maître d'œuvre. Une première enveloppe de 500 000 € TTC, cofinancée à 20% par la communauté de communes, a été validée en décembre 2015. Une seconde enveloppe de 300 000 € TTC, toujours cofinancée à 20% par la collectivité a fait l'objet d'une seconde délibération en juin 2016.
- **Convention de maîtrise foncière opérationnelle** : pour donner mandat à l'EPFL pour acquérir le site auprès du CHU. Cette convention a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire de juin 2016.
- **Convention de travaux** : pour réaliser des travaux de désamiantage, de déconstruction, et de gestion de la pollution et de la biodiversité rendue nécessaire par le démantèlement des bâtiments, ainsi que le pré verdissement.

Pour mener à bien cette opération, l'EPFL assure le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des travaux dans la limite de 6 000 000 € TTC, financés intégralement par les crédits de l'EPFL, à savoir :

- o 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués ;
- o et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2019 de l'EPFL.

Cette convention a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 16 décembre 2016.

- **Avenant numéro 1 à la convention de travaux** :

Une première phase de travaux de pré curage et de désamiantage des zones accessibles a eu lieu de juillet 2017 à février 2018. Suite à ces travaux, un nouveau diagnostic amiante a été réalisé et a mis en évidence la présence d'amiante notamment au niveau de la structure des bâtiments.

A ceci s'ajoutent des travaux de gestion des pollutions présentes sur site et la mise en place de mesures compensatoires faune et flore, afin de répondre aux exigences réglementaires en termes de gestion environnementale du site et de gestion de la faune et la flore.

Une nouvelle enveloppe de travaux de 1 800 000 € est venue compléter l'enveloppe initiale pour mener ces travaux.

Cette nouvelle enveloppe a été financée intégralement par les crédits EPFL, à savoir :

- 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués ;
- et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissements 2015-2019 de l'EPFL.

Cet avenant a fait l'objet d'une délibération lors du conseil communautaire du 13 décembre 2018.

- **Avenant numéro 2 à la convention de travaux** : c'est l'objet de la présente délibération.
Des matériaux amiantés non répertoriés aux diagnostics avant démolition et difficilement détectables pour certains ont été découverts lors de la préparation des bâtiments pour leur démolition. Les crédits actuellement alloués à l'opération ne permettent pas de couvrir la totalité des découvertes. Or celles-ci doivent être traitées pour permettre d'achever le traitement du site.
Il s'avère donc nécessaire de compléter l'enveloppe initiale avec une enveloppe complémentaire de 1 000 000 € pour permettre de mener à bien l'ensemble des travaux.
Cette nouvelle enveloppe est financée intégralement par les crédits EPFL, à savoir :
 - 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués ;
 - et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissements 2015-2019 de l'EPFL.

Vu l'avis de la commission développement économique du 12 septembre 2019 ;

Vu la commission des maires du 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'Autoriser Monsieur le Président à signer avec l'EPFL l'avenant numéro 2 à la convention de travaux pour la reconversion de l'hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin lès Toul,**
- **d'Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX